

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 avril 2015 à 18 h 30

Nombre de conseillers : En exercice : 7 Présents : 7 Absent : 0 Votants : 7
Date de convocation : 30 mars 2015

Présents : Jean BIJASSON, Annie BORDAS, Jacqueline DUPENLOUP, Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ, Nicole ROCHE, Patricia VALCKE.

Secrétaire de séance : Patricia VALCKE.

Madame le Maire constate le quorum et ouvre la séance à 18 h 30.

En préambule à la réunion municipale, Madame le maire rappelle qu'elle a informé le jeudi 2 avril chaque conseiller municipal de l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : requête en recours intentée par M. Maurice Darves-Bornoz auprès du Tribunal Administratif contre l'arrêté du 04.12.14 réglementant la circulation dans la combe du Merlet. Ce point sera traité après l'adoption du compte rendu de la séance du 27 mars dernier.

1 – Adoption du compte rendu du 27.03.2015

Après lecture du compte rendu il est précisé que les calculs sur les bilans moyens de l'exploitation forestière présentés par les agents ONF sont établis sur l'exploitation des bois communaux gérés par l'ONF; le compte rendu est adopté par 6 voix pour et 1 abstention (Mme Gilberte Girard, absente à la séance du 27.03.15).

2 – Autorisation de présenter le mémoire en défense contre la requête de M. Maurice Darves-Bornoz

Madame le Maire présente au conseil municipal le mémoire en défense qu'elle entend déposer auprès du Tribunal Administratif de Grenoble suite à la requête en recours de M. Maurice Darves-Bornoz, contre l'arrêté du 04.12.14 réglementant la circulation dans la combe du Merlet.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à ester en justice pour défendre la commune de St Alban des Villards contre la requête de M. Darves-Bornoz Maurice.

VOTE : 6 pour / 1 abstention Gilberte Girard

3 – Vote des taux d'imposition

Proposition de reconduire les taux de 2013 inchangés depuis 2007 soit :

Taxe Habitation = 0,42% Taxe Foncière = 36,88% Taxe Foncier Non Bâti = 4,2%

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE les taux d'imposition

VOTE : 6 pour / 1 abstention (Jean Bijasson)

4 – Vote des comptes de gestion

5 – Vote des comptes administratifs

Budgets annexes :

Madame le Maire présente les Comptes Administratifs 2014 et fait constater la concordance entre les chiffres des Comptes de Gestion (du percepteur) et ceux des Comptes Administratifs des budgets annexes.

	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
Chaufferie	62 207.03 €	54 462.52 €	30 683.51 €	4 758.89 €
Commerce	6 858.46 €	8 601.78 €	8 114.83 €	4 238.04 €
CCAS	4 320.00 €	4 293.42 €		

Madame le Maire ne prenant pas part au vote, le conseil municipal,

APPROUVE le compte administratif des budgets annexes

VOTE - Chaufferie au bois : 6 pour

VOTE - Commerces multiservices : 6 pour

VOTE - CCAS : 6 pour

Madame le Maire prenant part au vote, le conseil municipal,

APPROUVE le compte de gestion des budgets annexes

VOTE - Chaufferie au bois : 7 pour

VOTE - Commerces multiservices : 7 pour

VOTE - CCAS : 7 pour

Budget principal :

	Recettes de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement	Recettes d'investissement	Dépenses d'investissement
Prévisionnel	753 191,17 €	753 191,17 €	862 273,68 €	862 273.68€
Réalisé	760 450.65 €	501 557.29 €	637 036.27 €	393 972.58 €
Déficit 2013				-321 528,36 €
Excédent 2014	258 893.36 €		243 063,69 €	
Résultat de clôture 2014	258 893,36 €			-78 464,67 €

En investissement, le report de 2012 (219 393,92 €) ajouté au report de 2013 (197 486,39 €) soit (416 879.71 €) ont été absorbés en totalité.

Madame le Maire ne prenant pas part au vote, le conseil municipal,

APPROUVE le compte administratif du budget principal

VOTE : 6 pour

Madame le Maire prenant part au vote, le conseil municipal,

APPROUVE le compte de gestion du budget principal

VOTE : 7 pour

6 – Vote des budgets primitifs 2015

- Budget primitif principal

Madame Nicole Roche présente dans le détail le budget primitif principal 2015 qui se compose :

- A) de dépenses prévisionnelles de fonctionnement qui servent à pourvoir aux besoins de la commune au quotidien, dont :

- 345 498,78 € de charges à caractère général dont :
 - 157 098,78 € budgétisés pour la part d'annuité d'emprunts revenant à SADV (dettes de la CCVG), la participation au fonctionnement de l'école, de la déchetterie, en 2015, et le solde dû à la 4 C pour 2013 et 2014 (20 596,50 €)
 - 28 000 € budgétisés pour le déneigement et le nettoyage des locaux communaux
 - 15 000 € budgétisés pour l'entretien des bâtiments communaux
 - 33 000 € budgétisés pour l'entretien des bois, forêts et pistes forestières
 - 6 000 € pour la maintenance y compris le nettoyage des décanteurs (repris en 2014)
 - 25 000 € pour l'entretien des voies et réseaux

Rentrent aussi dans ce chapitre fournitures diverses, carburant, téléphonie, frais postaux, assurances...

- 77 060 € de dépenses de personnel (salaires et charges) avec deux employés à temps plein et un emploi saisonnier en juillet août

- 135 153,69 € d'autres charges de gestions courante, dont :

SDIS : 7 335,66 €

SIRTOM : 16 889,00 €

SIVAV : 40 867,00 €

SUBVENTIONS Office du Tourisme et associations : 17 800 €

INDEMNITES DES ELUS (sans augmentation, mais versement 2014 à régulariser) : 15 800 €

- B) de dépenses prévisionnelles d'investissement qui comportent

- des immobilisations incorporelles : 35 000 € provisionnés pour les frais d'études sur la réhabilitation et la mise en accessibilité des bâtiments du chef-lieu, la révision du PLU, la piste forestière du Mont au Villaret

- des immobilisations corporelles pour 153 123,98 € dont :

achat de 2 défibrillateurs, 5 000 €

installations de voirie : 93 000 €, comprenant la réfection de murs de soutènement (Frêne, Mollard), et l'aménagement de l'accès au bas du Bessay

réhabilitation chambre de vannes 1^{er} Villard : 12 000 €

régularisations foncières : 20 000 €

remise en état des armoires incendie : 7 623,98 €

- des immobilisations en cours pour 62 634,72 €

(station d'épuration du Pied des Voutes et installation des conteneurs)

- des subventions d'équipement : 30 268,05 €,

subvention à rembourser au Conseil général pour l'aménagement en 2012 du carrefour du Planchamp (convention datant d'avril 2012),

.../...

- C) de dépenses qui concernent le remboursement des dettes de la commune, réparties entre fonctionnement et investissement pour 60 387,89 € (48 343,42 € de capital et 12 044,47 € d'intérêts).
- D) de recettes de fonctionnement provenant des impôts locaux (110 909 €), des dotations de l'état et du département (estimés à 168 000 €), de revenus divers qui proviennent de la vente de l'eau, de bois, de loyers d'appartements (estimés à 76 797 €), de l'attribution de compensation (427 382 €), et de l'affectation du résultat disponible de l'exercice 2014 (119 475.39 €)
- E) de recettes d'investissement : FCTVA (fonds de compensation TVA) sur travaux cimetièrre et STEP 95 440.73€, affectation obligatoire du résultat de l'exercice 2014 qui doit compenser le déficit d'investissement de l'année et les restes à réaliser (139 417.98 €), amortissements de la commune et virement prévisionnel de la section de fonctionnement.

Le tableau de synthèse du budget primitif 2015 s'établit donc comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	931 961.39 €	931 961.39 €
Investissement	432 834.84 €	552 310.23 €
Total du budget	1 364 796,23 €	1 484 271,62 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif principal

VOTE : 7 pour

- Budget primitif CCAS

Ayant constaté que des dons (pour un montant de 120,00 €) ont permis en 2014 au budget CCAS de ne pas être en déficit,

Le tableau de synthèse du budget primitif CCAS s'établit donc comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 510.86 €	4 510.86 €
Investissement	-	-
Total du budget	4 510.86 €	4 510.86 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif du CCAS

VOTE : 7 pour

- Budget primitif Chaufferie Bois

Mme Nicole Roche apporte des précisions sur les dépenses de fonctionnement concernant les charges à caractère général (entretien et réparation de la chaudière, maintenance, résiliation d'un contrat d'entretien), les dotations aux amortissements (1ère année d'amortissement des biens en 2014) et sur les dépenses d'investissement concernant l'achat d'un convoyeur (gros aspirateur pour la chaufferie). Les recettes proviennent de la vente de produits finis (factures chauffage).

Le tableau de synthèse du budget primitif Chaufferie Bois s'établit donc comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	53 628.87 €	53 628.87 €
Investissement	12 000.00 €	55 273.74 €
Total du budget	65 628.87 €	108 902.61 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,
APPROUVE le budget primitif de la Chaufferie Bois
VOTE : 7 pour

- Budget primitif Commerce Multiservices

Le poste de dotations aux amortissements est en baisse (les biens sont presque tous amortis). Il est prévu 11 000.00 € pour des installations générales (cuisinière, machine à café...) ainsi que pour l'aménagement de la terrasse.

Le tableau de synthèse du budget primitif Commerce Multiservices s'établit donc comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	9 919.93 €	9 919.93 €
Investissement	23 112.54 €	55 273.74 €
Total du budget	33 032.47 €	74 530.70 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré,
APPROUVE le budget primitif du Commerce Multiservices
VOTE : 7 pour

7 – Questions diverses

- ✓ Remerciements du Secours Catholique pour l'octroi d'une subvention.
- ✓ Courrier de l'association des Amis des Villards au Président de la République pour interpeler ce dernier sur la situation délicate des communes villariches suite à la mise en place de la nouvelle communauté de communes (La 4C).
- ✓ Evocation de la réunion en sous-préfecture des 3 maires de l'ancienne CCVG, en compagnie du préfet, M. Eric Jalon et du député M. Michel Bouvard. Les représentants de l'état proposent la création d'un SIVOM.
- ✓ Le Syndicat du Pays de Maurienne appelle la population à une manifestation le jeudi 9 avril à 15 h 30 à Aiton pour l'interdiction de circulation des camions les plus polluants dans les vallées alpines et la mise en service immédiate de l'autoroute ferroviaire alpine.
- ✓ 2^{ème} Rencontre au col du Glandon des Etats généraux de la Montagne contre le loup.
Madame le maire sollicite l'avis du conseil municipal sur une participation de 600.00 € versée à la commune organisatrice des 2^{èmes} Etats Généraux de la Montagne, fixés au samedi 21 août 2015 au col du Glandon, dans le prolongement de l'initiative 2014 des 6 maires (Vallées des Villards et des Arves, Vaujany et Allemont) « le pastoralisme et le Loup dans l'arc alpin ».
6 conseillers donnent un avis favorable, Patricia Valcke s'abstenant.

La parole est donnée au public. La discussion s'engage sur la problématique du loup ; sur le budget et les compétences du SIVAV ; sur le passage du Tour de France ; sur les projets de réhabilitation du gîte d'étape ; sur l'avenir de la 4 C.

Madame le Maire lève la séance à 21 h 35.